

comprendre combien nos libertés civiles étaient fragiles et combien il était facile de les fouler aux pieds en l'absence d'une déclaration des droits de l'homme.

● (2010)

La position que je viens de vous exposer a été défendue sérieusement pendant plusieurs jours par cet homme—celui-là même dont le travail était de faire observer la loi et les libertés civiles dont nous jouissons en Ontario. Finalement, le bill a été retiré et l'homme a démissionné de son poste. Toutefois, il avait réuni tous ces éléments et les avait présentés à l'Assemblée législative, car, disait-il, il pensait que c'était nécessaire pour combattre le crime organisé.

Il y a quelques années, un procureur général de Terre-Neuve a demandé qu'on lui envoie de pleins avions d'agents de la Gendarmerie royale pour briser une grève et combattre des gens dont le seul crime était de vouloir former leur propre syndicat. Et c'est un procureur général qui a adopté les fameuses lois de censure de l'Alberta et un autre qui a présenté la fameuse loi du cadenas au Québec.

Il y a trois ans, un ancien ministre de la Justice qui est maintenant le premier ministre du gouvernement au pouvoir (M. Trudeau) a averti la population qu'on devait s'attendre à une insurrection et qu'il était nécessaire de suspendre toutes les libertés civiles. Les gens l'ont cru, ou du moins la plupart d'entre eux. En fait, ils ont eu tort. On s'en est rendu compte par la suite. Toutefois, les cicatrices que cela a laissées mettront du temps à s'effacer, pourtant tous ces personnages étaient fort honorables.

Sans aucun doute chacun croyait faire son devoir et aurait été horrifié si on lui avait donné à entendre qu'il agissait à mauvais dessein. Toutefois, les motifs n'ont pas toujours d'importance. Ils avaient tort, mais ils maniaient le pouvoir et ils s'en sont servi mais pas pour sauvegarder le bien-être des Canadiens car ce bien-être n'était nullement menacé. Ils avaient tout simplement tort, mais ils avaient le pouvoir. Ne vous y trompez pas, monsieur l'Orateur, par votre intermédiaire, je dis au ministre, ils auront encore tort lorsque ce bill prendra force de loi et que toutes les agences possibles du gouvernement rassembleront des preuves par des moyens qui répugnent, je crois, à la plupart d'entre nous. Des dossiers énormes seront constitués sur des gens dont le seul crime est d'être impopulaires ou peut-être différents. Et lorsque l'on permettra que ceci soit présenté comme preuve au tribunal, on fera encore des erreurs.

Lorsque nous avons vécu la soi-disant crise du Québec, des centaines d'innocents ont été tirés du lit au milieu de la nuit et jetés en prison. Ils n'avaient commis aucun crime, si ce n'est d'être peu orthodoxes. La police antisubversive de Montréal les a emprisonnés. Je dis au ministre que s'il remet le matériel d'écoute électronique à cette bande et qu'il lui permet de l'utiliser, des dossiers seront constitués sur quiconque est en disgrâce politique. Finalement, comme je l'ai dit la semaine dernière et comme l'a répété ici cet après-midi le député Scarborough-Ouest (M. Harney), ce ne sont pas les appareils électroniques, ni le furetage, ni la suspension des droits civils de centaines de gens qui ont apporté une solution aux affaires Cross et

### *Protection de la vie privée*

Laporte, c'est tout simplement du bon travail de limier effectué par la police.

J'admets que ce bill est maintenant meilleur que celui qu'a proposé à l'origine le ministre, mais c'est à peu près tout ce que l'on peut dire en sa faveur. A mon avis, le seul bon projet de loi qui puisse protéger le droit des Canadiens à avoir une vie privée interdirait à quiconque de pratiquer, pour quelque raison que ce soit, ce furetage électronique et empêcherait la fabrication, la vente, l'importation et la possession de ce matériel. Un jour viendra, j'espère, où nous aurons ce genre de loi au Canada car si j'étais le ministre je ne voudrais pas laisser une loi de ce genre à la postérité.

En conclusion, j'aimerais seulement résumer mes points principaux. Cet espionnage est immoral, dégradant et je ne pense pas que nous devrions autoriser les forces de police à s'y adonner. Si nous prenons cette voie, cela fera sans doute plus de mal à la société que le crime organisé car nous aurons accepté une doctrine pernicieuse qui a toujours été désastreuse pour ses adeptes: la fin justifie le moyen.

● (2020)

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec attention le député d'Ottawa-Ouest (M. Reilly) parler de la nullité du bill C-176 et proposant de rattacher ce bill aux événements qui se sont produits il y a trois ans dans le Québec et un peu partout à travers le Canada.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Non, pas au Canada.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, le bill C-176 n'a pas pour objet principal de faire surveiller les allées et venues du député d'Ottawa-Ouest ou du député de Témiscamingue, mais bien de protéger la société contre la pègre et contre ceux qui veulent user de violence contre les éléments subversifs du Canada.

Monsieur l'Orateur, en 1970, on a connu la violence dans la ville de Montréal. Le député d'Ottawa-Ouest nous dit maintenant que le gouvernement avait tort. Mais au moment où les événements se sont produits, est-ce que le député d'Ottawa-Ouest savait le nombre et connaissait l'action et l'organisation des felquistes dans la province de Québec?

[Traduction]

**M. Reilly:** Pas nécessairement.

[Français]

**M. Caouette (Témiscamingue):** Il ne connaissait absolument rien. Aujourd'hui, il a le culot de dire que le gouvernement avait tort. J'ai appuyé le gouvernement quand il a voté ses mesures à ce moment-là. Et si la même chose se répétait aujourd'hui, je répéterais exactement le même geste, et je prendrais mes responsabilités exactement comme je les ai prises à ce moment-là.

Monsieur l'Orateur, on a conclu qu'il n'y avait qu'une douzaine ou deux de criminels authentiques dans l'organisation.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** On en a condamné deux.